

N° 649
14 MARS
2007

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



• RÉFORME DES IUFM :
NOS MÉTIERS MODIFIÉS
EN PROFONDEUR

• GRÈVES ET ACTIONS
LE 20 MARS

MÉTIERS CARRIÈRES 6

• HORS-CLASSE 2007 :
C'EST PARTI

*Reviendrez-vous
sur les décrets
De Robien
de 2005 et 2007
sur les services ?*

*Quelle attitude
adopterez-vous par
rapport à la loi Fillon
pour l'avenir de l'école
(abrogation,
modifications...) ?*

*Reviendrez-vous
sur les suppressions
de postes prévues
pour la rentrée 2007 ?*

*Quelle conception
avez-vous du système
éducatif et des métiers
de l'enseignement ?*

Abrogation du décret de Robien et rétablissement des postes supprimés

Pour faire passer le message
aux gouvernements actuel et futur

MARDI 20 MARS GRÈVE ET ACTIONS DANS TOUT LE PAYS

À la veille de la période des vacances par zones du mois de février, nous étions, dans le second degré, dans une phase de mobilisation très importante se traduisant à la fois par des temps forts (grèves des 18 décembre et 8 février, manifestation nationale à Paris du 20 janvier) et aussi par une action plus continue avec l'implication d'un nombre de plus en plus grand d'établissements dans l'opération « à chaque établissement son action contre le décret de Robien », avec notamment des reports ou boycotts de bacs blancs. Face à un de Robien se refusant à prendre en considération ce que la profession s'acharne à lui dire dans l'unanimité depuis six mois, une évidence s'imposait à tous : il faut continuer.

Un mois plus tard, le Bureau national du SNES (réunion du 6 mars et téléconférence du 8) a constaté que les actions de rassemblements organisées dans les départements et les académies, notamment contre les suppressions de postes, allaient se poursuivre partout au mois de mars. Il a aussi constaté que les enseignants, en rentrant de vacances, faisaient toujours preuve de la même combativité en s'engageant dans de nombreuses actions d'établissement, notamment contre des DHG dramatiquement insuffisantes. Partout, se manifeste aussi une exaspération toujours aussi forte contre le décret dans toutes ses dimensions (premières chaires et heures de décharges, bivalence, affectations sur plusieurs établissements) et contre le mépris que nous oppose le ministre. Le BN propose donc un nouveau temps fort, point d'orgue d'actions locales qu'il faut impérativement poursuivre et amplifier. Il propose que le mardi 20 mars, les profs soient partout dans la rue, dans les gares, les zones piétonnières, auprès des pouvoirs publics (IA, rectorats, préfectures, mairies) et auprès des représentants des partis politiques, bref partout où ils peuvent aller à la rencontre de l'opinion publique pour lui expliquer le sens de notre combat. C'est ainsi que cette journée de grève, à laquelle plusieurs syndicats s'apprentent à se joindre, permettra de faire passer un message parfaitement clair au gouvernement actuel comme à celui qui sortira des urnes : il faut abroger le décret et rétablir les postes supprimés.

■ Bernard Boisseau, cosecrétaire général



FONCTION PUBLIQUE MODERNISATION ?

La loi du 2 février 2007 se veut une loi de « modernisation de la fonction publique ». Des questions particulières portées unitairement par les syndicats, aux modifications accompagnant la gestion individualisée de nos carrières, en passant par la réécriture de règles anciennes, les changements inscrits par cette loi dans le statut général sont divers.

Répondant à l'intervention commune des principales fédérations de fonctionnaires et de la mutualité, la loi permet la participation des employeurs au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, en la réservant aux organismes respectant un principe de solidarité entre les bénéficiaires. Est enfin décrit l'objet de l'action sociale en faveur des agents.



Le cumul d'activités entre la fonction publique et le secteur privé lucratif sont désormais inscrites dans le statut. Avec l'abrogation du décret-loi de 1936, c'est aussi le compte de cumul qui disparaît. La nature des exceptions n'est pas bouleversée sauf par l'autorisation pour une durée d'un an renouvelable de cumuler activité d'agent public et création ou reprise d'entreprise. Cette exception va loin puisqu'est créé aux mêmes fins un temps

partiel de droit. Pour cela, il faudra saisir la commission de déontologie, compétente aussi en cas de mobilité vers le privé. Enfin, plusieurs dispositifs expérimentaux dangereux : d'abord le cumul d'emplois entre plusieurs administrations. S'il est heureusement limité aux zones de revitalisation rurale, il permet de mesurer l'effort que l'État est prêt à consentir pour maintenir le service public en milieu rural : des emplois à temps incomplet, cumulés par un même fonctionnaire au détriment de la qualification et des conditions de travail. L'expérimentation risque de n'avoir pas pour objet de vérifier le bien fondé de cette disposition mais seulement d'élaborer les conditions de sa généralisation. De même pour l'expérimentation proposée aux administrations volontaires de suppression de la notation alors que l'on renforce le rôle de l'évaluation dans la carrière. La fonction publique ne saurait se satisfaire de cette loi. Le travail sur les carrières ne peut se limiter aux questions choisies par C. Jacob. Il est urgent de reconstruire une grille des rémunérations qui reconnaisse les qualifications, des conditions d'exercice qui les respectent et des modalités de gestion transparentes et fondées sur l'égalité de traitement.

partiel de droit. Pour cela, il faudra saisir la commission de déontologie, compétente aussi en cas de mobilité vers le privé. Enfin, plusieurs dispositifs expérimentaux dangereux : d'abord le cumul d'emplois entre plusieurs administrations. S'il est heureusement limité aux zones de revitalisation rurale, il permet de mesurer l'effort que l'État est prêt à consentir pour maintenir le service public en milieu rural : des emplois à temps incomplet, cumulés par un même fonctionnaire au détriment de la qualification et des conditions de travail. L'expérimentation risque de n'avoir pas pour objet de vérifier le bien fondé de cette disposition mais seulement d'élaborer les conditions de sa généralisation. De même pour l'expérimentation proposée aux administrations volontaires de suppression de la notation alors que l'on renforce le rôle de l'évaluation dans la carrière. La fonction publique ne saurait se satisfaire de cette loi. Le travail sur les carrières ne peut se limiter aux questions choisies par C. Jacob. Il est urgent de reconstruire une grille des rémunérations qui reconnaisse les qualifications, des conditions d'exercice qui les respectent et des modalités de gestion transparentes et fondées sur l'égalité de traitement.

Colloque FSU sur la fonction publique
(évaluation, recrutement)
Mercredi 4 avril à Paris
Lycée Claude-Monet,
1, rue du Docteur-Magnan, 75013 Paris
Inscriptions et autorisations
d'absence : anne.feray@snes.edu

AGRESSION D'UN ENSEIGNANT À LYON

Suite à l'agression dont a été victime notre collègue, le lundi 5 mars 2007, nous, les enseignants de la Cité Scolaire Internationale (CSI), souhaitons faire le communiqué suivant :

Lundi 5 mars, un élève en cours de français a porté un coup de couteau à son professeur, le blessant grièvement. Notre collègue a été hospitalisé et opéré d'urgence.

Cette violence inacceptable a été vécue par tous comme un choc. Aujourd'hui, nous tenons à manifester publiquement notre soutien à notre collègue et à dénoncer cet acte intolérable. Nous tenons par ailleurs à apporter les précisions suivantes.

Outre les élèves du secteur géographique de Lyon-Gerland, accueillis à partir de la classe de Seconde, la Cité Scolaire Internationale reçoit des élèves qui se répartissent, au sein de chaque classe, en sections internationales, européennes et orientales. Ainsi cohabitent des élèves de plus de 40 nationalités, issus de milieux socio-professionnels très divers, qui font la réalité de l'établissement, sa richesse humaine, son esprit de tolérance, mais aussi sa complexité pédagogique.

Sept sections internationales permettent aux élèves de suivre un double cursus, en français et dans leur langue maternelle, débouchant sur une double délivrance de diplômes (brevet des collèges, baccalauréat et examens nationaux équivalents).

Les élèves non-francophones bénéficient d'une structure d'enseignement spécifique de la langue française et des mathématiques qui permet leur intégration dans le système éducatif français.

Ce sont un enseignant et un élève relevant de cette structure qui sont impliqués dans ce drame.

Cet acte brutal, au sein d'un établissement où l'on travaille dans un climat de confiance, montre que la CSI n'est pas à l'abri de violences ; il nous laisse impuissants et démunis.

Rien n'excuse cet acte.

Qu'est ce qui peut conduire des adolescents à un tel geste ?

Les parcours individuels chaotiques d'élèves confrontés à des ruptures géographiques, linguistiques, familiales et culturelles, associées à des difficultés scolaires, pourraient constituer des éléments de réponse.

Les perspectives de la prochaine rentrée scolaire remettent en cause les structures spécifiques de la CSI. Comme dans les autres établissements scolaires, nous craignons que les restrictions budgétaires dans l'Éducation nationale ne nous permettent plus d'assurer notre mission.

COMMUNIQUÉ DES ENSEIGNANTS DE L'ÉTABLISSEMENT Jeudi 8 mars 2007

COLLECTIF DES CINÉASTES POUR LES " SANS-PAPIERS "

Dans les écoles, les collèges et les lycées, un grand mouvement de solidarité entoure les enfants d'hommes et de femmes sans papiers menacés d'expulsion. Ce mouvement est essentiel à la société française : les enfants des écoles, ce sont les enfants de ce pays, ce sont les enfants de la République.

À titre individuel ou au sein d'associations, des cinéastes se sont engagés en parrainant et en protégeant ces familles en difficulté et en danger.

La décision de faire un film collectif s'est vite imposée à nous.

Pour réaliser ce film, nous nous sommes adressés au Réseau Education Sans Frontières (RESF) et à des enseignants, qui nous ont présenté certains de leurs élèves, des enfants de ceux qu'on appelle "sans-papiers".

Avec l'accord de leurs parents, nous avons travaillé avec eux en ateliers d'écriture. Les enfants ont raconté leurs situations, confronté leurs expériences. De ces échanges est né un texte et de ce texte est né un film. Leur film. Une forme simple qui porte leur parole et leur histoire. Une histoire de peur et de souffrance. Les enfants ont participé à ce travail avec leur passion et leurs espoirs.

Espoir de voir cesser l'arbitraire, qui fait toujours d'eux des enfants de "sans-papiers", des enfants de débâcles.

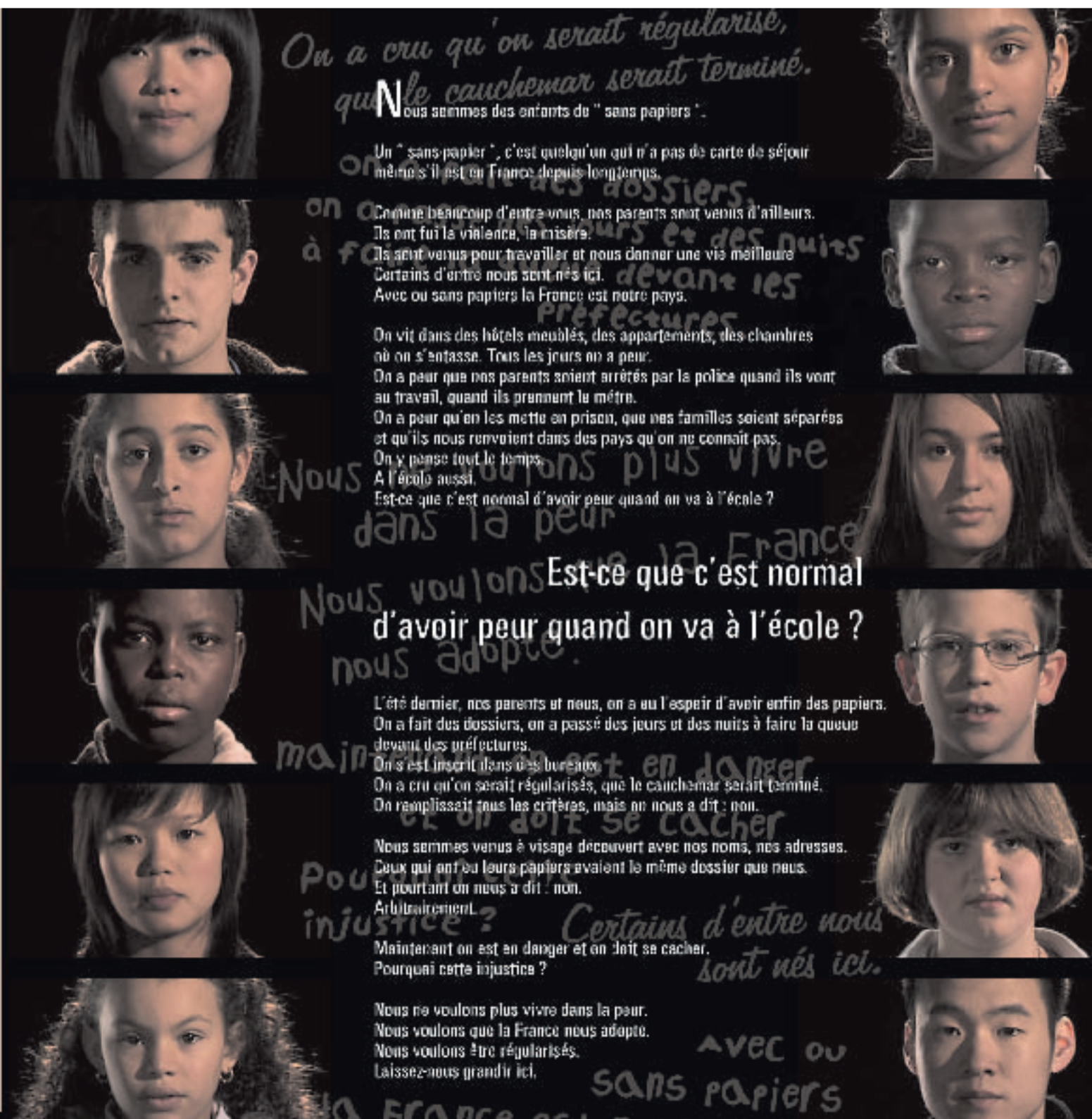
Espoir de vivre sans la peur quotidienne d'être expulsés. Passion d'apprendre et de grandir dans un pays qui est le leur comme il est le nôtre.

Ces enfants doivent vivre parmi nous.

Il est aujourd'hui urgent d'affirmer :

Laissez-les grandir ici !

Signez la pétition nationale
www.educationsansfrontieres.org



« L'éducation coûte cher ? Essayez l'ignorance »

A. LINCOLN

IUFM

MONOLOGUE (ANTI) SOCIAL ?

Le ministère de l'Éducation nationale se fait le champion d'un monologue, qui n'a rien de social, particulièrement sur les dossiers liés à la formation des maîtres.

Cinq IUFM ont été intégrés à l'Université depuis le printemps dernier et aucune concertation avec les organisations syndicales n'a eu lieu. La publication du cahier des charges n'a fait l'objet que de deux entrevues en 6 semaines, la majorité de la réflexion ayant été menée en amont par le Haut comité à l'évaluation (HCE), dans la plus grande opacité.

La circulaire mettant en œuvre le cahier des charges, publiée le 1^{er} mars, n'a même pas fait l'objet de discussions, alors qu'elle en aggrave les orientations.

Cette circulaire⁽¹⁾ augmente la durée du stage en responsabilité des CPE et des enseignants documentalistes à l'équivalent théorique de 16 heures hebdomadaires. Le cahier des charges augmentait déjà celui des autres enseignants. La formation par compagnonnage est ainsi renforcée : les seules formations cadrées nationalement sont les stages. C'est la conception même d'une formation basée sur l'alternance, entre pratique sur le terrain et réflexion sur le métier, qui est remise en cause. En effet, l'augmentation de la charge de travail des stagiaires entraînera, probablement, la recherche de « recettes » pour assumer le quotidien. Modification en profondeur de nos métiers, sans qu'aucune organisation représentative ne soit écoutée...

L'intégration dans les universités se fait hors de tout cadrage national. Ainsi, comme le SNES en avait exprimé la crainte, il y a autant de situations que d'IUFM. Les organisations syndicales



© Daniel Maunoury

seront exclues de quatre des cinq conseils de ces IUFM déjà intégrés. Alors qu'elles représentaient les personnels ayant vocation à bénéficier de la formation continue dans les précédents conseils d'administration, seul l'IUFM de Limoges met en place une mesure similaire. Il faut prévoir qu'il en sera de même de tout ce qui a été abandonné au local : contenus et modalités de formation, reconnaissance du niveau de qualification, etc.

AFFECTATIONS DES STAGIAIRES

La même circulaire renforce l'idée d'une affectation des lauréats de concours sur 3 ans dans la même académie et incite à une expérimentation pour la phase intra-académique à la rentrée prochaine. Les stagiaires qui seraient nommés dans leur académie de stage, pourraient être affectés à titre provisoire sur le bassin ou l'établissement de leur stage. Ces postes nécessairement bloqués par les recteurs échapperaient à une affectation par barème... À l'heure actuelle, des groupes de travail ont lieu en juillet et août pour affecter les stagiaires en académie. Mais ces réunions ne sont pas statutaires et, depuis deux ans, le ministère propose de fonctionner différemment et de trouver une procédure allégée. Ces nouvelles affectations ne cacheraient-elles pas une volonté de contournement du paritarisme ? Sur un sujet aussi important que la définition des métiers, le ministère ne tenterait-il pas de bâillonner les personnels en entravant l'activité syndicale des organisations représentatives ?

■ Claire Dumont

(1) Encart au BO n° 9 du 1^{er} mars 2007.

PRÉSIDENTIELLE UN SONDAGE PAS COMME LES AUTRES

Le sondage du 9 février réalisé par l'IFOP pour *Le Monde de l'Éducation* et la *Chaîne parlementaire* avait pour thème « les enseignants et la présidentielle » (disponible dans l'espace Élections présidentielles du site internet du SNES).

Nous ne reviendrons pas ici sur les intentions de vote prêtées aux enseignants et sur les abondantes spéculations qu'elles ont pu susciter, ce qui confirme une fois de plus que l'École et les enseignants sont l'un des thèmes majeurs de la campagne 2007.

Retenons d'abord que les enseignants se détermineront plus sur les propositions générales pour le pays (78 %) que sur les propositions spécifiques pour l'École (22 %), ce dernier pourcentage étant de 27 % en collège, de 30 % en ZEP, de 32 % pour les proches du SNES (contre 15 % pour l'UNSA et 22 % pour le SGEN).

Le sondage mesure par ailleurs l'adhésion aux mesures évoquées par les candidats pour l'École. 79 % des enseignants sont favorables à un soutien scolaire, après les heures de cours, assuré par des enseignants qui seraient rémunérés pour cela. En revanche, 64 % des enseignants sont opposés à la présence d'un autre adulte aux côtés du professeur dans chaque classe, la proportion montant à 71 % pour les proches du SNES.

Si 48 % seulement des enseignants (58 % pour les proches du SNES) sont opposés à une autonomie accrue des établissements, ils sont opposés à 73 %, et à 82 % pour les proches du SNES, à des pouvoirs renforcés pour les chefs d'établissement en matière de recrutement et de notation des enseignants.

Deux autres mesures font presque l'unanimité contre elles. La bivalence suscite 74 % d'opposition en moyenne, 88 % en collège, 93 % chez les proches du SNES (66 % chez les proches de

ÉLECTIONS 2007
contribution
au débat
sur l'école
www.snes.edu



l'UNSA et 72 % chez les proches du SGEN). Mais les 35 heures de présence dans les établissements font encore mieux : 83 % d'opposition en moyenne et 89 % pour les proches du SNES, 79 % pour les proches de l'UNSA et même 82 % pour les proches du SGEN.

Plus surprenant, 55 % des enseignants en moyenne pensent qu'il faut assouplir la carte scolaire et 8 % la supprimer. Ces pourcentages sont de 49 % et 7 % pour les proches du SNES. C'est la seule question pour laquelle le clivage de la proximité politique est beaucoup plus discriminant que le clivage de la proximité syndicale.

Était également testée l'instauration de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, revendication de longue date de la FSU et du SNES. Cette proposition, qui ne figure dans aucun des programmes des principaux candidats suscite 75 % d'opposition chez les enseignants, 65 % dans le primaire, 87 % au collège, 82 % au lycée et 77 % parmi les proches du SNES. De quoi alimenter la réflexion du tout prochain congrès du SNES !

■ Bernard Boisseau

QUELS ENJEUX POUR LES ÉTUDIANTS-SURVEILLANTS ?

L'encadrement, le soutien des élèves et le financement des études sont des thèmes centraux de tous les programmes. L'actualité explique ce regain d'intérêt : la crise du CPE a mis en valeur une jeunesse inquiète qui attend des réponses ; le malaise croissant des élèves dans les établissements, la violence de plus en plus présente et la multiplication des inégalités en matières de soutien scolaire, posent des questions quant au type d'encadrement à prévoir.

Le principe d'une allocation d'autonomie et la création d'un statut d'étudiant semblent être adoptés par tous les partis de gauche. Mais l'application de cette allocation pose plusieurs questions déterminantes sur les étudiants surveillants : sera-t-elle suffisante pour compenser un salaire et permettre aux étudiants d'être réellement autonomes ? Mme Royal a évoqué dernièrement une contrepartie à l'allocation d'autonomie : les étudiants concernés pourraient par exemple faire du soutien scolaire. Rendre service à l'Éducation nationale en échange d'une aide financière pour financer les études... ne serait-ce pas le principe du statut de MI-SE ? M. Sarkozy, lui, semble éluder la question, plutôt dans l'optique d'un transfert de compétences vers les professeurs, certainement à l'image de certains de nos voisins européens. Il propose une allocation de 300 euros pour les étudiants dans le besoin, même pas de quoi se loger en chambre universitaire... Aucun candidat ne précise quel type de surveillants il veut recruter ; beaucoup veulent renforcer l'encadrement mais avec quel type de personnel ?

Il faut maintenir la pression jusqu'aux élections : c'est certainement la seule chance de nous faire entendre afin d'améliorer la condition des étudiants et des élèves.

Dans cinq ans, il n'y aura pratiquement plus de MI-SE, il s'agit donc aujourd'hui pour le SNES de mettre tout en œuvre pour faire avancer nos ambitions pour l'École et les jeunes.

Stéphanie Alenda pour le secteur national étudiants-surveillants

Cadres morts

Les cadres statutaires imaginés par Dutreil ont disparu avec le ministre lors du remaniement de juin 2005. La réforme passe essentiellement par des modifications réglementaires, en particulier des fusions de corps décidées par les ministères ou celles relatives à la catégorie C issues de l'accord minoritaire de janvier 2006. Elle ignore les revendications syndicales d'intégration, comme celles du corps des AE dans le corps des certifiés. Elle passe aussi par une modification profonde de la gestion que la loi récemment publiée entend conforter.

Forum de l'immigration

Samedi 24 mars 2007 de 9 heures à 17 h 30

Université Paris III Censier

13, rue Santeuil, 75005 Paris (amphithéâtre 4)

Le collectif UCIJ (Uni-e-s contre une immigration jetable), auquel participe la FSU depuis le début, a mené la lutte contre la loi CESEDA. Après le vote de la loi, le collectif a décidé de continuer à dénoncer une telle politique qui ne considère les immigrés que comme main-d'œuvre jetable, aggrave considérablement les conditions du regroupement familial, et remet en cause les droits fondamentaux. Le SNES et la FSU avec le collectif UCIJ demandent l'abrogation d'une telle loi.

Ouverture du lycée-collège « Khindi » à Lyon

Le débat continue à propos de la création d'un collège et lycée musulman à Lyon. Après un nouveau refus d'ouverture émanant du recteur de Lyon, le conseil supérieur de l'Éducation nationale, dans sa formation contentieuse, a été amené à rejeter les arguments sur lesquels le recteur de Lyon fondait sa décision. Cet organisme, purement juridictionnel, ne s'est prononcé que sur l'aspect juridique du dossier. L'établissement concerné n'a vocation à n'être qu'un établissement « hors contrat », c'est-à-dire sans aide d'aucune sorte de l'État ou des collectivités territoriales. Pour autant, s'agissant de cet établissement hors contrat, nous ne pouvons que vivement regretter qu'une nouvelle opportunité soit offerte à des enfants et à des adolescents de ne pas suivre l'enseignement dispensé par le Service public d'éducation. Le SNES continue de défendre, qu'à terme, les financements publics soient exclusivement réservés aux établissements publics. Il va donc sans dire que nous avons toujours été et nous serons toujours en total désaccord avec le passage sous « contrat d'association »⁽¹⁾ de nouveaux établissements ainsi créés, quels que soient ces établissements.

(1) Cela impliquerait un financement de l'État, en particulier la rémunération des personnels enseignants.

ABROGATION DU DÉCRET - RÉTABLISSEMENT DES POSTES TOUS EN GRÈVE LE 20 MARS POUR INTERPELLER LE GOUVERNEMENT

Les enseignants en rentrant de vacances font preuve de la même combativité qu'en février en s'engageant dans de nombreuses et très diverses actions d'établissement. Elles visent toutes à dénoncer les DHG dramatiquement insuffisantes avec les suppressions de postes qui en découlent, et l'inacceptable réécriture des décrets sur les obligations de services, que le ministre a publiée quatre jours après le succès de la grève du 8 février. Boycott des CA, réunions avec les parents d'élèves, report ou annulation des examens blancs, démissions des coordonnateurs, journées de la bivalence, occupations nocturnes... les idées ne manquent pas et beaucoup de responsables du SNES dans les établissements témoignent d'une implication de collègues qui n'étaient pas engagés dans le passé dans l'action collective. Dans ce contexte, le SNES appelle à une nouvelle journée de grève le mardi 20 mars, qui se veut un relais national à toutes ces initiatives : faisons de cette journée une journée d'interpellation massive de l'opinion publique, du gouvernement et des candidats aux élections qui doivent s'engager clairement sur la rentrée 2007 et l'annulation des suppressions de postes, sur leur conception du système éducatif et leur conception du métier d'enseignant. Très concrètement, s'engageront-ils oui ou non à abroger le décret sur les services ?

Dans toutes les villes, nous devons ensemble le 20 mars nous faire entendre. Pour cela beaucoup de matériel existe : celui des établissements, foisonnant, dont vous pouvez trouver les exemplaires sur nos sites académiques, celui du SNES national : une brochure à l'opinion « notre ambition pour l'école », des fiches questionnaires aux candidats envoyées dans le dernier *Courrier de S1* à tous les établissements et disponibles en ligne, un tract spécial 20 mars

ci-contre, disponible sur notre site. Emprions-nous tous ensemble de ce matériel et le 20 mars soyons partout dans des délégations auprès des différents élus, dans des conférences de presse d'établissement, de ville, ou au plan départemental, dans des distributions de tracts dans les gares, les magasins, sur les autoroutes... À la rencontre de l'opinion publique pour lui expliquer le sens de notre combat.

Aujourd'hui 20 mars Pourquoi les profs sont-ils partout dans la rue ? Depuis cinq ans les collèges et les lycées vivent un véritable sinistre

26 000 postes d'enseignants supprimés : c'est la qualité de l'enseignement qui est remise en cause. Ce sont aussi des milliers de non-titulaires licenciés.

- **Il faut, pour commencer, rétablir les 5 000 postes supprimés à la rentrée 2007**
- **Il faut aussi garantir le réemploi des non-titulaires et discuter d'un nouveau plan de titularisation**

60 000 postes d'encadrement éducatif supprimés, notamment dans les zones difficiles : c'est moins de prise en charge des jeunes, c'est moins de sécurité et c'est aussi moins de possibilités de soutien.

- **Il faut de nouveau recruter des étudiants surveillants**

La loi Fillon de 2005 et l'apprentissage junior de 2006 : c'est une école à deux vitesses, la multiplication des sorties prématurées et donc plus de discrimination sociale. Avec les affectations sur plusieurs disciplines et les remplacements imposés dans n'importe quelle condition, c'est aussi la dénaturation du métier d'enseignant.

- **Il faut revenir sur la loi Fillon**

Le décret de Robien sur les obligations de service des enseignants : ce sont des enseignants pénalisés sans la moindre justification : allongement de leur temps de travail ou réduction de leur salaire. C'est aussi la remise en cause de la qualité de l'enseignement : généralisation des affectations sur plusieurs disciplines ou sur plusieurs établissements.

- **Il faut abroger le décret de Robien**

Depuis des mois les profs sont engagés dans une mobilisation sans précédent. Grèves et manifestations les ont rassemblés par centaines de milliers. Jusqu'ici le ministre s'est contenté de répondre par le mépris et la provocation.

En ce 20 mars, les profs veulent faire passer un message clair au gouvernement actuel comme au gouvernement futur :

Il faut changer de cap pour le second degré

Ce qui signifie d'abord

- **rétablir les 5 000 postes supprimés à la rentrée 2007**
- **garantir le réemploi des non-titulaires et discuter d'un plan de titularisation**
- **recruter des étudiants surveillants**
- **revenir sur la loi Fillon et l'apprentissage junior**
- **abroger le décret de Robien**

ACTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS (liste non exhaustive)

- **Lycée Henri-Meck, 67125 Molsheim Cedex.** 40 présents à l'heure mensuelle. Maintien du bac blanc, mais copies sans annotation et rétention des notes. Refus de participer aux portes ouvertes du 31 mars. Refus des réunions non statutaires. Courrier explicatif aux parents, à la presse.
- **Lycée cordouan, Royan.** Décision, juste avant les vacances d'hiver, de ne pas organiser, ni participer aux devoirs communs, au bac blanc tant en Première qu'en Terminale.
- **Benjamin Franklin, 78 Épone.** Décision de boycotter le CA et de ne faire qu'une présence muette aux conseils de classe. À discuter encore l'annulation du brevet blanc.
- **Lycée Marcellin Berthelot, Toulouse.** À la suite d'un vote à bulletin secret, le boycott du bac et du BTS blancs ont été décidés à 61,11 % ainsi que le boycott des épreuves communes, l'arrêt de remise des bulletins aux parents en mains propres et l'arrêt de l'organisation de voyages et sorties pédagogiques à compter de septembre 2007.

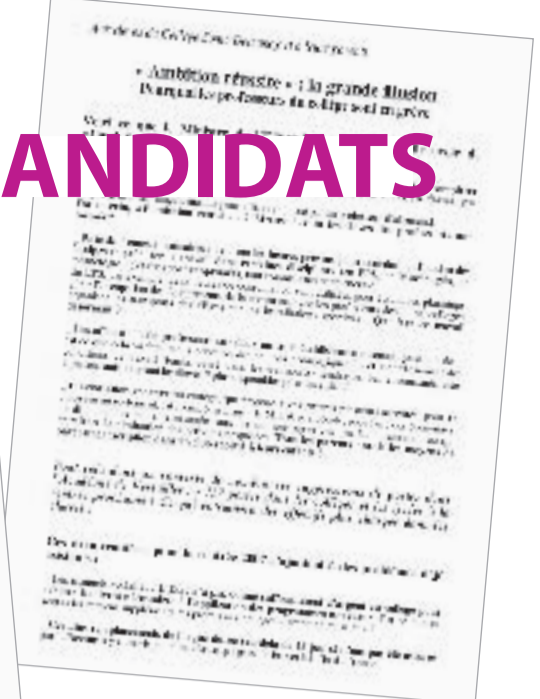
- **Lycée Docteur Jaume, 26 Pierrelatte.** Suppression du bac blanc : action travailler + et gagner -. DGH : 7 suppressions de postes, 5 compléments de service, Secondes à 35 élèves. Face à une équipe enseignante déterminée, la journée portes ouvertes est suspendue par l'administration.
- **Collège Henri-Wallon, 95 Bezons.** Suite à un courrier envoyé à l'IA le 15 février demandant un RDV en urgence pour faire part de la situation dans notre établissement (manque de surveillants, DHG, fonds social disparu...), nous n'avons pas obtenu de réponse, et nous nous sommes mis en grève ce mardi 6 mars. Cette grève est reconduite demain.
- **Camille-Pissarro, 95 Pontoise.** Assemblée générale, mardi 6 mars. 60 enseignants présents. Reconduction de la rétention des notes de tous les examens blancs, suspension des oraux blancs (français en Première, LV en Terminale et BTS...); réduction des activités d'enseignement aux strictes obligations de service : suppression des sorties (pédagogiques, cultu-

relles, salons...); boycott des réunions diverses (rencontres parents-profs, conseils d'enseignement, réunions convoquées par l'administration...); suspension des tâches de coordination bénévoles; surveillance des devoirs en dehors des heures de service; participation à l'élaboration des semaines à thème (santé, citoyenneté...); blocage de l'accès au lycée (demi-journée à déterminer) avec convocation préalable de la presse; diffusion d'une information écrite en direction des parents; affichages dans le lycée; accrochage d'un calicot sur le bâtiment A.- **Lycée F.-Mansart, 78 St-Cyr-l'École.** Vote de 50 enseignants sur 65 pour boycotter le bac blanc et les devoirs communs.
- **Collège Pascal, 95270 Viarmes.** Report du brevet blanc jusqu'à l'abrogation du décret de Robien et lettre aux parents pour expliquer les incidences de ce décret sur l'avenir de leurs enfants.
- **LPO Edgar-Quinet, 75 Paris**
Vote contre la DHG au CA du 06/03 et motion exi-

geant la restitution des heures perdues, notamment celles perdues au titre du décret de Robien. Le même jour l'AG des enseignants a décidé d'un certain nombre d'actions dont : - la rétention de toutes les notes (les bulletins ne comporteront que les appréciations) - la non-participation aux réunions de remise des bulletins - la participation muette aux conseils de classe.- **Lycée Louis-Barthou, Pau.** Annulation du bac blanc.
- **Collège Courbet, Pierrefitte.** À partir du lundi 5 mars, une partie des enseignants du collège G. Courbet est en grève pour exiger le retrait du nouveau décret et pour dénoncer la suppression massive des postes dans l'Éducation nationale. Réunion d'information pour les parents ouverte à tous le jeudi 8 mars de 18 heures à 21 heures au réfectoire. Nous sommes en train de contacter les médias pour les informer de notre action. Nous allons également distribuer des tracts à la sortie du collège, dans la ville de Pierrefitte et téléphoner aux parents afin de leur expliquer nos motivations.

- **Lycée Cordouan, 17 Royan**
Décision, juste avant les vacances d'hiver, de ne pas organiser, ni participer aux devoirs communs, au bac blanc tant en Première qu'en Terminale.
- **Lycée A.-Triboulet, 26 Romans-sur-Isère.** Après un vote à bulletin secret, l'annulation du bac blanc de Terminale et de Première a été décidée ainsi que le refus du devoir commun de français de Seconde. Une lettre explicative sera adressée à tous les parents.
- **Lycée polyvalent Ambroise-Croizat, 73 Moutiers Tarentaise.** Décision de ne pas organiser le bac blanc qui devait avoir lieu mi-mars.
- **Lycée Fustel-de-Coulanges, Strasbourg.** Les 2/3 des collègues concernés directement par le bac blanc cette année ont décidé de ne pas y participer (bac blanc programmé du 12 au 15 mars). Le proviseur a pris acte de notre décision en suspendant le bac blanc. Au-delà du bac blanc, c'est l'ensemble de tous les devoirs communs qui sont suspendus jusqu'au retrait du décret : bac blanc en Terminale, bac blanc de

DISSEMINATION DES POSTES SUPPRIMÉS 'OPINION, LE GOUVERNEMENT ET LES CANDIDATS



FAUX DÉBAT

Le décalage de nos rémunérations avec celles des salariés de qualification équivalente est souvent expliqué par la durée des congés. Si l'image est présente dans bien des représentations, il n'y a pas trace d'un tel calcul dans les textes réglementaires anciens ou récents.

sont donc pas effectuées sur la base de 1/360 du montant annuel.

POURQUOI LA DÉVALORISATION DE NOS SALAIRES ?

L'institution d'une grille unique des traitements de la fonction publique en 1948, devait corriger les équilibres entre les différents métiers sur la base d'une qualification équivalente (enseignement/armée/justice). Or l'absence d'élévation de la qualification reconnue des certifiés a été à l'origine d'un décrochage.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Le service des professeurs des lycées fut réglementé pour la première fois par un arrêté du 25 août 1892. Variable en fonction de la catégorie, de la discipline et du niveau d'enseignement, ce service, défini par un nombre d'heures hebdomadaires devant élèves, était dans tous les cas inférieur pour les professeurs de la Seine et la Seine-et-Oise. Le décret du 11 février 1932 codifia les maxima de service de tous les enseignants du secondaire, y compris ceux des professeurs femmes qui furent alignés sur ceux de leurs collègues hommes. La distinction de deux cadres, parisien et provincial, fut abrogée en 1945. Le décret du 6 mai 1946 codifia alors les services, en fonction des grades, de trois cadres et des effectifs des classes. Le décret du 25 mai 1950 n'est donc pas le premier du genre. Après réalisation du « cadre unique » pour chaque corps en 1949, il harmonisa les services.

À cela s'est ajoutée depuis 1981, la dégringolade du point d'indice de la fonction publique. Les relèvements des plus bas traitements ont distordu la grille. Les mesures catégorielles pour répondre aux mobilisations, comme celle des enseignants en 1989, ont joué sur l'indemnitaire, ont ajouté des grades. Les indices de début de carrière n'ont évolué qu'à la marge, subissant de plein fouet les effets de l'érosion du pouvoir d'achat.

Au-delà de ce mécanisme, il faut considérer les équilibres sociaux et les représentations collectives qui contribuent à la fixation des rémunérations. L'attractivité de nos professions se joue sur différents facteurs : la rémunération, la garantie contre le chômage, les conditions et le temps de travail, et les modalités de son organisation, son sens, l'autonomie laissée dans son exercice... Selon le contexte, l'un ou l'autre peut prendre plus de poids.

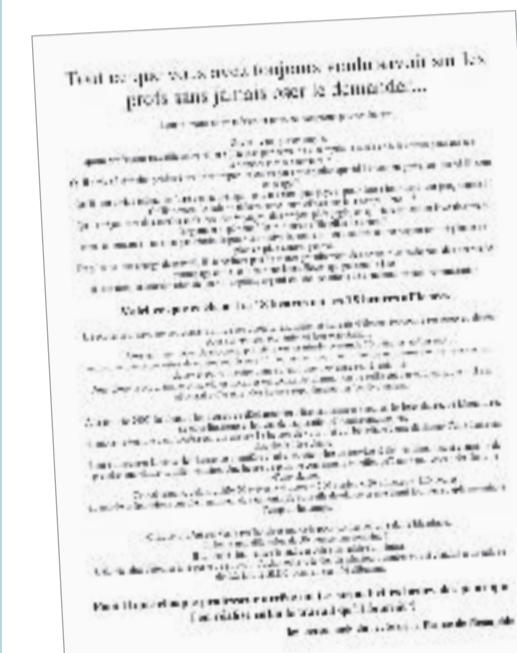
Dans un avenir proche, la concurrence pour le recrutement des diplômés sera forte. Il est urgent que les pouvoirs publics en prennent la mesure. La charge de travail s'est alourdie et le décret de Robien augmente les obligations de service d'un grand nombre d'entre nous, tandis que la quasi-totalité des autres professions salariées ont vu leur temps de travail diminuer. Revaloriser nos salaires, ce serait aussi reconnaître le rôle social de nos professions et refuser qu'une profession soit moins rémunératrice au motif qu'elle est féminisée plus que la moyenne.

■ Anne Féray

RÉMUNÉRATION ET TEMPS DE TRAVAIL

Sous la Troisième République, la loi de finances déterminait des traitements annuels qui étaient payés mensuellement par douzième. C'est seulement à travers la rémunération des heures supplémentaires annuelles qu'intervint la notion de durée de l'année scolaire⁽¹⁾. Payées par dixième depuis 1875, elles ne furent plus payées que par neuvième à partir de 1927, règle confirmée par les décrets ultérieurs. Les retenues sur les HSA pour absence de service fait représenté par jour d'absence 1/270 (1/ (30x9)) et ne

(1) <http://www.irhes.snes.edu/> Voir Point de repères n° 21 « les heures supplémentaires, un travail sous-payé », 1999.



français en Première, oraux blancs en français-langues-TPE, devoirs communs en maths et français en Seconde et Première. Prochain RDV, l'HS du 20 mars pour décider d'autres actions à mettre en place au lycée.

- **Lycée Condorcet, 94210 La Varenne-St-Hilaire.** Il a été organisé un vote à bulletins secrets sur 2 jours le 15 et 16 février suite à la parution du décret de Robien. 65 collègues sur 77 inscrits ont voté, plusieurs actions ont été proposées : ajustement du bac blanc, 75 % pour, 21 % contre, 3 % blancs – suppression des devoirs communs du samedi matin : 83 % pour, 12 % contre, 5 % blancs – présence silencieuse aux conseils de classe (bulletins remplis et synthèse du professeur principal faite) : 68 % pour, 17 % contre, 15 % blancs – refus

de participer aux réunions non statutaires : 91 % pour, 3 % contre, 6 % blancs.

- **Lycée Fulbert, 28 chartres.** Après un appel à voter contre la DHG en CA, en signe de protestation contre le décret modifiant nos statuts (appel entendu et DHG rejeté), nous menons diverses actions pour poursuivre le mouvement : rétention des notes et des copies de bac blanc, courrier aux parents pour explication, journée de la bivalence (échanges de classes et de disciplines), action lors des portes ouvertes, conférence de presse, mobilisation pour l'action nationale de mars. Pour cohérence dans les actions, nous sommes en contact avec les trois autres lycées de l'agglomération chartraine. Bon courage à tous.

- **Lycée Edouard-Vaillant, 18 Vierzon.** Pour dénoncer la démolition de nos conditions de travail et de rémunération par le ministère, une majorité de professeurs a décidé de ne pas réaliser au troisième trimestre de bac blanc et de contrôles communs. Ils ont accepté de s'en expliquer devant les élèves et ont invité par tract les parents d'élèves à les rencontrer. Plusieurs AG largement suivies ont été tenues.
- **Lycée Roland-Garros, 97 Le Tampon.** Nous avons donc décidé de boycotter l'organisation du bac blanc. La proposition a reçu l'accord de l'énorme majorité des collègues. Les élus au CA ont expliqué les motifs de notre décision aux parents et aux élèves. Le bac blanc a donc été annulé par l'administration. Face à la logique comptable qui prévaut désormais, nous n'assurerons plus que les tâches pour lesquelles nous sommes payés. Nous dressons la liste de tout ce que nous faisons bénévolement jusqu'à présent et allons rédiger rapidement un tract en direction des parents et des élèves. Le boycott du bac en juin a été envisagé et discuté, de même que l'idée de noter tout le monde à 10. Une enquête sera organisée au lycée sur ces modes d'action.

Unité : ça se complique

Les réunions de l'intersyndicale du second degré (6 et 8 mars) ont mis en évidence des interrogations sur l'état d'esprit des collègues, sur l'effet des vacances, de la publication du décret, d'échéances électorales qui en se rapprochant réduisent de jour en jour le poids du gouvernement actuel. Certaines organisations (SGEN, SE-UNSA, SNCL-FAEN...) en tirent la conclusion qu'une nouvelle grève ne serait pas pertinente et qu'il faut centrer l'action sur l'appel aux candidats. D'autres, notamment le SN-LC-FO, affirment que la manifestation nationale pour interpeller G. de Robien est incontournable mais font l'impasse sur les contraintes de financement et d'organisation inhérentes à une telle entreprise. D'autres encore (SNES, SNEP, SNUEP, UNSEN-CGT, SNETAA, SNALC, CNGA) pensent qu'il est plus que jamais nécessaire d'agir et qu'une nouvelle grève permettra d'interpeller à la fois le gouvernement actuel et le futur. À partir d'approches aussi inconciliables, pour l'instant, la démarche de l'intersyndicale s'est limitée à l'élaboration d'une lettre ouverte aux parents d'élèves. C'est ce qui a amené le BN du SNES à prendre ses responsabilités en appelant au 20 mars. Les syndicats qui se sont déclarés favorables à la grève devraient se joindre au mouvement. **B. B.**

DANS LES ACADÉMIES

Académie de Versailles - Mercredi 14 mars
Rassemblements devant les quatre Inspections académiques (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise) à l'appel de SNES, SNEP, SNALC, CGT, FO, SGEN.

Département du Gard - Lundi 12 mars
20 heures - Lycée Daudet de Nîmes
Débat public « Parlons ensemble de l'école » à l'initiative de la FSU du GARD.

INRP

LE R ET LE P

L'Institut national de recherche pédagogique (INRP) a été créé en 1976 à partir de l'Institut pédagogique national (IPN), anciennement Musée pédagogique. L'ajout d'un R traduit la volonté de développer une recherche de type universitaire sur ces questions, ce qui n'a pas été sans mal. En fait, deux « lettres » posent problème à un certain nombre d'administrateurs, ou membres des corps d'inspection, depuis le début : le R et le P. Les mouvements pédagogiques avaient été exclus après 68, et les tentatives de mise au pas de la recherche ont été nombreuses : en 30 ans, ces tensions ont provoqué seize changements de direction. De 1995 à 2001, pas moins de quatre rapports avaient fustigé la gestion de l'institution et une réorganisation complète s'en est suivie : délocalisation de l'institut et de la bibliothèque à Lyon, du musée pédagogique à Rouen, « rationalisation » des publications, diminution des coûts... Il est donc pour le moins curieux que le rapport d'audit dit « de modernisation », effectué par Bercy (signé par un IG, un IGAEN et un contrôleur financier), qui commence par saluer les résultats de ces efforts, se permette des jugements péremptifs aboutissant à deux hypothèses : la dissolution de l'INRP ou sa refondation transférant les activités de recherche dans

des universités. Il est vrai que pour un ministère qui prône le B.A.-BA et le retour aux méthodes du siècle dernier (celles qui ont fait les preuves de leur échec), la recherche scientifique sur des sujets qui innovent en dehors des idées reçues est insupportable.

C'est ainsi que la spécificité de cette institution, articulante au plus près recherches, ressources et pratiques avec ses 850 enseignants associés, est purement et simplement ignorée. Dès la rentrée 2007, le rapport préconise le gel des recrutements et la suppression des financements. L'assemblée générale des personnels a condamné « l'extrême brutalité de ce calendrier » dans un communiqué le 20/02 et la FSU a demandé au MEN le 23 février de « surseoir à toute décision unilatérale, tout particulièrement la suppression des financements des 850 enseignants associés aux recherches de l'INRP ».



Le SNES soutient fermement les collègues impliqués dans une lutte qui, au-delà des aspects institutionnels, concerne le métier d'enseigner. Les enseignants sont des concepteurs qui ont besoin des recherches pédagogiques, didactiques, sociologiques et disciplinaires.

■ Sylvie Nony

sylvie.nony@snes.edu



POINT DE VUE : AUDIT À L'INRP

En tant que professeur associé à mi-temps depuis longtemps à l'INRP, je suis assommée depuis la lecture de cet audit, en même temps que je ne décolère pas. Comment nier de façon aussi grossière les apports uniques de l'Institut en matière de didactique, les résultats et les outils qui sont devenus des références dans bien des domaines pour les décideurs, les acteurs de l'enseignement et de la formation, en France et ailleurs ? Parmi les petites phrases assassines, celles-ci sont particulièrement injustes et infondées :

1. « Les recherches conduites à l'INRP ne présentent, sauf les plus critiquées par la communauté scientifique, aucune spécificité. »
2. « La faiblesse méthodologique de certains travaux de terrain, qui s'apparentent plus à de simples observations qu'à des recherches, contribue aussi à décrédibiliser les sciences de l'éducation et peut avoir un effet pernicieux en donnant l'illusion, comme l'ont souligné certains de nos interlocuteurs, à des enseignants d'être devenus des chercheurs. »
3. « De fait, c'est une recherche isolée qui ne produit aucun effet cumulatif et ne contribue pas à faire avancer la recherche en fonction des besoins du terrain. »

Ceux qui formulent ces attaques ne sont renseignés ni sur l'état de la recherche à l'INRP, ni sur ses effets sur le terrain. Qui peut avoir intérêt aujourd'hui à couper la didactique de ceux qui la font exister et à qui elle s'adresse ? Certainement pas les enseignants ni les chercheurs. En tout cas, pas les élèves. C'est le moment d'afficher un front uni(taire) et d'agir vite dans leur intérêt.

Line Audin

CHORALES, ENSEMBLES INSTRUMENTAUX CLAP DE FIN ?

Il y a deux ou trois ans encore, une chorale et/ou un ensemble instrumental existaient quasiment dans tous les collèges de France, 250 000 élèves environ s'impliquaient dans ces dispositifs, presque tous les professeurs d'éducation musicale pouvaient assumer pleinement leur mission de « professeur d'éducation musicale et chant choral », mais cette richesse de l'enseignement français est en train de disparaître progressivement.

Certes, la chorale n'est pas obligatoire dans un établissement scolaire, ni dans le service d'un professeur d'éducation musicale, mais elle existait jusqu'à présent grâce à l'engouement des élèves volontaires et des professeurs qui trouvaient dans cet enseignement, non seulement le prolongement naturel de l'enseignement obligatoire, une manière de travailler autrement avec des élèves motivés, mais aussi « une bouffée d'air frais ». Ces heures d'enseignement étaient données dans les DHG par les IA (deux heures, conformément à la circulaire de 49), incluses dans le service des enseignants (16 heures + 2 heures de chorale ou 13 + 2) ou en HSA. Au fil des ans, les DHG se sont restreintes, il a fallu se bagarrer de plus en plus avec les IA, et dans les CA, puisque ces dispositifs se trouvaient en concurrence avec d'autres enseignements, le soutien, etc.

Un pas de plus a été franchi cette année : certains chefs d'établissements utilisent à tort la réécriture du décret de 50 pour affirmer que la chorale ne donne plus droit à rémunération, tandis que des IA décident qu'elle sera rémunérée une heure au lieu de deux... En lycée, on demande parfois aux collègues de « choisir » : « si vous souhaitez être payés, alors, il faudra diminuer le nombre



d'heures de cours... », « ...ou bien faire des regroupements de classe, de type d'option, voire de niveau, afin de récupérer des moyens »...

Travailler plus pour gagner moins ? Un grand nombre d'entre nous s'interroge maintenant sur leur investissement bénévole dans ces dispositifs, au regard de la somme de travail qu'ils nécessitent.

Nous devons nous engager davantage dans la lutte que le SNES mène pour que des moyens soient donnés à la hauteur des enjeux, participer aux manifestations, être visibles, audibles, interpeller les politiques dans le cadre des différentes campagnes, dès maintenant informer les parents d'élèves de la situation⁽¹⁾.

Les congrès, académiques et nationaux, du SNES sont aussi l'occasion de mettre en avant nos revendications en partant de notre conception des disciplines et du métier.

■ Sandrine Charrier

ens.artistiques@snes.edu

(1) Nous avons mis en ligne un questions-réponses ainsi qu'un courrier adressé au ministère, sur le site des observatoires du SNES : <http://www.snes.edu/observ/spip/>, rubrique enseignements artistiques.

LANGUES VIVANTES, MAUVAIS ÉLÈVE

Un article du Monde du 24 février annonçait que la France était le « mauvais élève » en matière d'évaluation en langues vivantes. Nos camarades du S3 de Lille ont déjà dénoncé le caractère déséquilibré de cet article et le manque de sérieux de l'auteur, qui renforce l'image stéréotypée de l'élève français, cancre de la classe en LV aux côtés de ses pairs européens. Ce que le journaliste retient donne l'impression que les IG dénoncent les pratiques des professeurs de LV. Or, on trouve dans ce rapport le résultat de questionnaires faits selon nous de manière prématurée (puisque le CECRL a été adopté par décret en 2005) mais aussi beaucoup d'analyses convergentes avec celles du SNES :

- Le CECRL n'a pas été conçu comme un outil d'enseignement scolaire.
- Il ne faudrait pas que l'approche actionnelle débouche sur un « émiettement » de l'apprentissage.
- Il y a risque que la mise en place du CECRL entraîne une focalisation sur l'évaluation aux dépens de l'enseignement. On passera plus de temps à évaluer qu'à enseigner.
- La richesse [sic] même du CECRL est source de confusion (...) l'utilisation de ce nouvel outil implique que les enseignants soient très rigoureusement formés aux trois volets complémentaires

qui le composent : apprendre, enseigner, évaluer...

- Non seulement les professeurs ne sont pas formés, ils ne sont pas informés non plus. Par exemple, trop peu connaissent la banque nationale d'outils d'évaluation (www.banquoutils.education.gouv.fr), ou en quoi les Portfolios européens de langues se différencient du CECRL.
- Les rapporteurs insistent sur l'importance de la culture tout en reconnaissant que la « compétence culturelle » est toutefois difficilement évaluable.

Si les auteurs du rapport constatent la timidité des enseignants devant l'élargissement de leur pratique évaluative, le ton n'est pas comminatoire. Rappelons d'ailleurs que les nouveaux programmes de collège s'appliquent depuis la rentrée 2006 et que les programmes de lycée n'ont pas été conçus par rapport au CECR.

Est-ce que le vrai « mauvais élève » de cette histoire ne serait pas le ministère de l'Éducation nationale, qui a réduit d'un tiers l'horaire consacré à l'enseignement des LV au lycée depuis la réforme des lycées ?

Vous pouvez télécharger le rapport à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid4608/l-evaluation-en-langue-vivante-etat-des-lieux-et-perspectives-d-evolution.html>

■ Bruno Auer, Thérèse Jamet-Madec

Bac STG : épreuves de langues

Le SNES est de nouveau intervenu sur les conditions dans lesquelles se met en place l'épreuve d'expression orale. Des clarifications et des avancées (inégalement) ont été obtenues sur la réalisation des banques de données (voir les sites académiques).

Il reste que l'épreuve est affichée en CCF et donc devrait être évaluée par des enseignants de l'établissement des élèves. Beaucoup d'enseignants le contestent. Le SNES avait proposé un amendement au CSE (non accepté) stipulant « en prenant soin que l'évaluation soit menée par un enseignant extérieur à l'établissement ».

Demandons des échanges d'examineurs entre établissements.

Signez la pétition en ligne

<http://www.snes.edu/petitions/?petition=21>.

Enseignements artistiques : rencontre avec les IG et les groupes d'experts

Les groupes d'experts sont en train de travailler sur de nouveaux programmes de collège en Arts plastiques et en Éducation musicale. Leurs axes de réflexion : mise en perspective avec le socle commun, clarification des injonctions actuelles, différenciation entre contenus et modalités de mise en œuvre, réflexion sur les champs artistiques que les arts plastiques et l'éducation musicale doivent couvrir. Une consultation nationale aurait lieu fin 2007, début 2008, le passage en CSE en fin d'année scolaire et l'entrée en vigueur des programmes à la rentrée 2009. Un compte rendu de nos échanges sur cette question et sur d'autres est disponible sur le site de nos observatoires : <http://www.snes.edu/observ/spip/> rubrique enseignements artistiques.

Histoire-géographie

Les projets de programme de Première des séries ST2S, STI, STL ont été soumis à une consultation en février, pour un temps très court et souvent sans que les collègues en soient réellement avertis ou n'aient eu le temps de réagir. Nous avons adressé une note au groupe d'experts pour dénoncer ce programme et expliquer notre désaccord. Cette note est consultable sur notre site

http://www.snes.edu/observ/spip/article.php3?id_article=772 À partir du 12 mars et jusqu'au 12 avril, sera disponible sur Eduscol et soumis à consultation le projet de programme de ces mêmes séries pour les classes Terminales.

De même va paraître rapidement une relecture des programmes de Première des séries ES et L, sur laquelle le SNES devra donner son avis. Sur ces deux sujets, il est essentiel que nous ayons collecté les remarques du plus grand nombre possible de syndiqués, ce qui donne d'autant plus de poids à nos arguments. Adressez vos avis et réflexions à : alice.cardoso@snes.edu

HORS-CLASSES 2007

C'EST PARTI

Les opérations liées aux promotions à la hors-classe débutent dans les académies selon des calendriers qui peuvent être un peu décalés compte tenu des zones de congés. Rappelons que, pour les certifiés, CPE, PEGC, la promotion s'examine au niveau de chaque académie. Pour les agrégés, la promotion se prépare au niveau rectoral par l'établissement d'une liste de propositions du recteur transmise au ministre. Il convient donc d'être très attentif aux publications des sections académiques du SNES.

Depuis 2005, les critères de promotion ont été bouleversés et les avis hiérarchiques jouent un rôle souvent déterminant dans des barèmes académiques qui réduisent la place de l'ancienneté de carrière. Dans plusieurs académies et pour les agrégés, l'avancement à l'ancienneté exclut de toute chance de promotion, ce qui est particulièrement injuste et inacceptable. L'intervention syndicale, à l'initiative du SNES et unitaire dans la plupart des cas, a pu limiter l'arbitraire. Pour combattre des exclusions qui demeurent nombreuses, l'expérience montre cependant l'importance de l'engagement des collègues dans le suivi des avis ainsi que celle de la contestation individuelle et collective auprès des chefs d'établissement, et en direction de l'inspection et des recteurs. Cette détermination devra encore s'exercer face à un ministère qui veut aller encore plus loin, les notes de service ministérielles encourageant cette année les recteurs à réserver une partie des promotions à des collègues n'ayant pas atteint le 11^e échelon, alors qu'ils n'en tireront aucun bénéfice significatif. Pour les agrégés, le barème ministériel a réduit le poids de l'ancienneté de carrière et les recteurs doivent réserver 10 % des avis exceptionnels à des « non 11^e ». Au moment où est reconnue la dévalorisation salariale qui frappe nos métiers, notre volonté de défendre la hors-classe comme débouché de fin de carrière accessible à tous doit s'exprimer

encore plus fort pour les promotions 2007. Avec les collègues, le SNES, ses sections académiques et les élu(e)s agissent en ce sens. **INTERVENIR SUR LES AVIS HIÉRARCHIQUES** Tous les collègues ayant atteint le 7^e échelon de la classe normale reçoivent un double avis du chef d'établissement et de l'inspection. La procédure est totalement dématérialisée et utilise l-I-Prof. La période de consultation des avis est fixée par le rectorat. En liaison avec les sections académiques, une démarche collective préalable à la formulation des avis par les autorités hiérarchiques est souhaitable (intervention des S1 dans l'unité et appuyée par des pétitions, lettre collective par discipline à l'inspection pédagogique régionale, etc.). Il s'agit d'éclairer les enjeux et de faire prévaloir la nécessité de tenir compte de l'ancienneté de carrière pour attribuer les avis les plus favorables et n'exclure aucun collègue en fin de carrière. *L'US* (supplément carrières) fournit les éléments d'analyse et d'argumentation. La contestation des avis est aussi nécessaire, notamment lorsqu'ils sont sans cohérence avec la notation et les appréciations portées.

S'APPUYER SUR LE BILAN DES INJUSTICES ET DES EXCLUSIONS

L'administration se satisferait bien d'avis discrétionnaires et distribués en catimini. Le travail des élu(e)s du SNES dans les CAPA a largement mis en évidence les injustices et les incohérences qui résultaient de la mécanique mise en place par le ministère : disparités des avis selon les établissements, les disciplines, discriminations dont sont tout particulièrement victimes les femmes... Ce bilan doit être utilisé dans les établissements pour montrer à tous combien l'égalité de traitement est bafoyée, les dangers de soumission pour nos métiers et nos qualifications. Défendre dans l'immédiat les hors-classes et des critères nationaux d'accès transparents et objectifs, c'est bien l'intérêt de tous si on veut gagner sur notre exigence de revalorisation de nos carrières et de nos rémunérations.

■ **Nicole Sergent**, nicole.sergent@snes.edu

Ne pas oublier de renvoyer votre fiche syndicale. cf. *Supplément carrières* ou www.snes.edu/s4pub-rubrique_carrieres.

Dernière minute

Une avancée pour le nombre de promotions ! + 25 % pour les certifiés, + 50 % pour les agrégés. C'est un premier pas. Détails de la prochaine US.

MOUVEMENT 2007

LES ELUS AU SERVICE DES COLLEGUES



L'ouverture des Formations paritaires mixtes nationales (FPMN) est prévue le lundi 12 mars prochain. Elle sera suivie par un nouvel examen des affectations en mouvements spécifiques (CPGE, sections internationales, BTS, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique...), qui seront ensuite validées par la formation paritaire mixte de la discipline. Nous publions ci-après le calendrier prévisionnel des commissions.

INFORMATIONS INDIVIDUELLES

À l'issue de chaque commission, tous les syndiqués demandeurs de mutation et les collègues nous ayant fait parvenir leur fiche syndicale de suivi individuel seront personnellement informés par courriel, par courrier et via notre site web, « espace adhérent » : www.snes.edu/s4pub/rubrique.php?id_rubrique=22 (se munir de ses codes individuels figurant sur la carte syndicale : six chiffres + quatre majuscules) des résultats du mouvement interacadémique ainsi que des mouvements spécifiques nationaux.

Une permanence téléphonique (01 40 63 29 60) sera mise en place de 9 heures à 20 heures, du lundi au vendredi, à compter du mercredi 14 mars prochain. En raison de l'affluence prévisible sur nos lignes, nous mettons à disposition des collègues syndiqués un numéro prioritaire : 01 40 63 29 80.

PHASE INTRA-ACADÉMIQUE

Les serveurs rectoraux ouvriront à partir du mardi 27 mars. Pour la formulation des vœux de

l'intra, nous reconstruisons un vaste dispositif d'information semblable à celui de 2006 : publication nationale « intra 2007 », supplément des sections académiques du SNES, mise en ligne des bulletins syndicaux académiques, barres de l'intra 2006...

■ Pour les élus nationaux du SNES, **Christophe Barbillat** (emploi@snes.edu)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE

Discipline	Date
Allemand	20 mars
Anglais	20 mars
Autres langues	16 mars
Espagnol	20 mars
Arts appliqués	14 mars
Arts plastiques	14 mars
CO-Psy, DCIO	21 mars
CPE	21 mars
Documentation	20 mars
Éco-gestion, bureautique, info-gestion	14 mars
Éducation musicale	14 mars
Histoire-géographie	16 mars
Lettres classiques	19 mars
Lettres modernes	19 mars
Mathématiques	15 mars
Philosophie	19 mars
Sciences physiques, physique appliquée	15 mars
SES	14 mars
STI	14 mars
SVT	15 mars
Technologie	14 mars

Les modifications éventuelles seront en tant que de besoin communiquées via notre site www.snes.edu page : www.snes.edu/s4pub/rubrique.php?id_rubrique=2

AGRÉGÉS ACCÈS PAR LISTE D'APTITUDE

NOMBRE DE NOMINATIONS POSSIBLES AU 1/09/07 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2006		
	2007	Évolution
Mathématiques	62	- 5
Sciences Physiques	48	+3
Sciences Vie Terre	28	- 2
Philosophie	12	- 3
Lettres Classiques	14	=
Lettres Modernes	37	+3
Histoire-Géographie	35	- 2
Sciences Sociales	5	=
Anglais	29	- 1
Allemand	9	- 1
Espagnol	11	- 3
Italien	4	+1
Russe	0	- 1
Portugais	0	- 1
Arabe	1	=
Hébreu	0	=
Japonais	0	- 1
Chinois	1	+1
Néerlandais	0	- 1
Polonais	0	=
Économie et Gestion	20	+3
Mécanique	7	+2
Génie Mécanique	6	- 1
Génie Civil	2	- 2
Génie Électrique	5	=
Biochimie	-	-
Génie Biologique	2	=
Arts Appliqués	2	=
Arts Plastiques	6	=
Éducation Musicale	5	- 1
EPS	19	=
TOTAL	370	- 12

DÉCRYPTAGE

Les promotions dépendent du nombre de titularisations par concours effectuées dans l'année scolaire en cours. Elles enregistrent donc une nouvelle fois les réductions des recrutements contre lesquelles le SNES se mobilise, qui obèrent l'avenir du système éducatif et réduisent à une peau de chagrin la promotion interne.



QUESTION RETRAITE

À quoi sert l'année d'ouverture des droits ?

C'est l'année de référence pour le calcul de vos droits à pension. Elle permet de déterminer le nombre de trimestres exigibles pour obtenir le taux maximum, le taux et l'ampleur maximale d'une éventuelle décote. Par exemple, si vous partez en retraite en 2007 mais que votre année d'ouverture des droits était 2005, il ne vous faudra que 154 trimestres liquidables (et non 158) pour obtenir une pension de 75 % et aucune décote ne peut vous être appliquée puisqu'il n'y en avait pas encore en 2005.

L'année d'ouverture des droits est-elle forcément celle de mes 60 ans ?

C'est le cas le plus répandu, mais ce n'est pas systématique. Pour un certain nombre de collègues, l'année d'ouverture des droits est antérieure à celle des 60 ans. Elle est par exemple avancée à l'année des 55 ans pour ceux qui peuvent justifier d'au moins 15 ans de services dits actifs, et, si toutes les autres conditions sont remplies, elle peut même correspondre à l'année où les 15 ans de service ont été atteints pour les parents de trois enfants ou plus. Il arrive aussi que l'année d'ouverture des droits puisse être postérieure à celle des 60 ans. C'est le cas si la condition des 15 ans de services exigée pour obtenir une pension fonction publique n'est remplie qu'après l'année des 60 ans.

■ **Gracienne Charles**

CO-Psy : « tout est ouvert »

Lors d'une audience intersyndicale (SNES, SUD-Education, SNFOLC) le 28 février, le Ministre a affirmé qu'il ne pouvait ni nous rassurer ni nous inquiéter mais tirerait les conclusions des groupes de travail sur les missions (groupes Gachet et Chauvet) et du rapport du délégué interministériel à l'orientation qui doit sortir dans les jours début mars. Des rencontres devraient être programmées avec la DEGESCO sur les missions ainsi qu'avec la DGRH. En effet le cabinet a contesté nos chiffres sur les départs en retraite pourtant basés sur notre enquête dans les académies. Manifestement l'hypothèse d'un rapprochement avec les Régions est de nouveau à l'ordre du jour. Mais rien n'est encore décidé et il est urgent de peser pour faire évoluer les choses dans le bon sens. Le SNES appelle les collègues à se réunir pour discuter du compte rendu de l'audience avec le Ministre (*info rapide N° 6* www.snes.edu) et des propositions prochaines du rapport Lunel et à diffuser la plateforme intersyndicale.



PETITES ANNONCES

Tél. 01 40 63 27 10 - SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

LOCATIONS

(11) La Franqui-plage, loue villa neuve, 4 chbres, gd séj., mezzanine, terrasses, jard. (sem., quinz., etc.). Tél. 06 87 34 03 10.

(34) Valras-Plage, villa T3, 6 pers., tt cft, pisc., 300-550 €/sem. Tél. 04 75 81 21 79.

Arles, centre ancien, loue appt 2 p., 350 €/sem. Tél. 01 43 31 32 98.

Biarritz, près plages, T3, jard., 850 €/quinz. Tél. : 05 59 23 38 48. T2 650 €/quinz. Tél. 05 59 23 10 71.

Ile d'Yeu, loue mais. de charme, vac. scol. Tél. 05 46 67 49 04.

Portugal bord mer, golf petite ville typique de pêcheurs, loue maison. Tél. 05 53 40 92 00.

ericeirafd@hotmail.com
Danemark, au pays des Vikings, loue chalet vacances, plages, fjords, vlc47@wanadoo.fr.
Tél. 06 81 44 75 49

Ardèche sud, rivière, prox. Vallon, gde mais. caract. Tél. 06 08 93 07 58.

Rome, appt. Tél. 02 33 28 60 97.

Loue Ajaccio, F3, tt cft, 300 m plage, du 14/07 au 02/09 : 450 €/sem. ; 850 €/qz. ; 1 150 €/3 sem. Tél. 04 95 25 33 67, 06 09 67 45 41.

Espagne, loue appt 6 pers., tt cft, 800 m de la plage, pisc., tennis, terrasse. Tél. 04 67 68 14 20.

Vds prox. centre mais. Perpignan, t.b. état 90 m², 6 p. + jard., pkg ou loue 750 €/mois. Tél. 06 03 73 92 14.

(81) Albi, juil./août. Coll. loue, gde mais. de ville ancienne, 8 pers., 4 ch., s. de jeu & pt jd. 880 €/2 sem. Tél. 05 63 47 02 57.

Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

Mas Luberon, 8 pers. d'av. à oct., de 710 à 810 €/sem. Tél. 06 71 72 73 78.

(29) Bretagne, 80 m de la plage, mais., jard. clos, 4 pers., tt cft, 20/7 au 3/8, 500 €/sem. Tél. 01 43 65 42 60.

(83) La Londe, loue r.d.j. ds mais., ds village, cft, s.d.b., terras., sem./quinz., pkg, mer. Tél. 04 94 66 51 84.

(13) Aix, accueille en chbre et table d'hôte, calme et bcp charme. Tél. 06 74 57 18 50.

(12) Larzac, loue mais., vill., 4 pers., ttes saisons, à la semaine. Tél. 04 42 96 41 61.

Corse, loue studio, mer et montagne, de juin à sept., 300 €/semaine. Tél. : 04 95 46 11 91.

(13) Sausset-les-Pins, loue stud. meublé, jard., 4 pers., 100 m plage, w.e., sem., quinz. ou +. Tél. 04 90 92 16 66 (h.r.).

Corse sud, loue mais., village Conca, 4/5 pers., 10 mn mer-rivière. GR20. Tél. 04 95 30 47 90.

(05) Névache vallée classée, duplex (4-5 pers.), 420 €. Tél. 03 23 67 52 84.

Loue ctre Nice, 100 m de la mer, mais. 3 chbres. Idéal 5 pers., gde terrasse, calme, soleil, 530 €/sem. Libre du 21/07 au 25/08. Tél. 06 07 95 34 10.

Nice, 4 p., gge, v. mer. Tél. 04 93 86 12 27.

Pyrénées, col. I mais. Tél. 04 94 77 14 30.

Vichy, loue pour cures, beau F2, tt cft, proche thermes et commerces. Tél. 04 70 97 05 20.

(66) Albères, entre Canigou et mer, chez jeune viticult., ttes saisons, F2 2/3 pers., 250 €/sem. Tél. 04 68 54 24 12 (h. repas).

À louer Paris, Pte Bagnolet, 58 m², 4 pers., pkg, 350 €/sem., vac. scol. Pâques/ été. Tél. 06 76 69 09 95.

Luberon, site exceptionnel, mais. de caractère ds propriété boisée, 5 ha, gde pisc., avril à nov. Tél. 04 91 76 13 59, 06 60 05 26 22.

Avoriaz 1800 m, appt 5 p., du 01/04 au 08/04 : 350 €/sem. Tél. 03 21 09 43 66, 06 81 11 67 72.

Italie, à louer maison typique en Toscane, aux environs de Lucca. Tél. 0039 333 64 79 071.

(34) Montpellier, coll. loue F2, vac. scol. Tél. 04 67 66 61 92.

Idéal week-end, vacs. Maison à 140 km Paris, 3 p., gd jardin. Prox. forêt, 300 €/mois en loc. an. Tél. 01 49 88 94 21.

Avril à août, mais. Sicile, bord mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42.

Corse, 3 p., 2 à 4 pers., village calme, 5 mn mer, h. s. : 210 €/sem., b. s. : 170 €/sem. Tél. 01 43 06 91 12.

(66) Banyuls, 100 m plage, cft, F3, tte saison. Tél. 06 86 97 77 73.

À Flavigny, en Bourgogne, beau village : deux gîtes 2 à 4 pers., silence, cft, panorama : 380 à 480 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59. www.licorne-bleue.net

Toscane sud, part. loue 5 lgts, ds ferme calme cft, pisc., prox. villes d'art, 2/4/6 pers. www.casesantanna.com

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt cft, à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27. situp@worldonline.fr

Loc. Luberon, pr privat. mas, prest. qual., charm., havre de paix, mult. act. dispo., demi-sais. Tél. 04 90 68 22 21. www.provence-lourmarin.com

Coll. loue stud. à Formentera, exceptionnel. Tél. 01 43 54 54 51.

Loue Giens, st. 2/4 p. Tél. 04 90 63 32 25.

LOISIRS

Mexique

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent : 2 circuits pour découvrir ce pays, sa culture et ses populations en juillet (21 j.) et en août (17 j.). Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 ou 05 56 85 62 70 chicokids@gmail.com

Vélo aux Pays-Bas, 25 à 55 km/jour. Péniche confortable comme hôtel itinérant. 414-609 €/semaine. Circuit spécial parents/ enfants, 10 à 30 km/jour et prix réduit. Tél. : 05 59 68 93 43.

Voilier 12 m, cal. skip emb. équip. îles Hyeres-Corse-Sardaigne, 300 €/sem. Tél. 06 77 85 88 39.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, prix importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

Publicité

NOS SOCIÉTAIRES FORMENT UN GROUPE,
ALORS NOTRE CRÉDIT AUTO
EST AU TARIF DE GROUPE.



CRÉDIT AUTO À TAUX DÉJÀ NÉGOCIÉ

- Pas de frais de dossier, pas d'apport personnel. Exemple pour un crédit auto de 10 000 € sur 4 ans : TEG fixe de 6,20%* (hors assurance facultative), 48 mensualités de 238,68 €, coût total du crédit 1 258,64 €. Sous réserve de l'acceptation du dossier par l'organisme prêteur : Soeram - 79 000 Niort. Conditions garanties jusqu'au 8 avril 2007. *Incluant le coût d'immobilisation du Fonds Mutuel de Garantie (2% du montant emprunté, compris dans les mensualités et remboursables dès la bonne fin du crédit). Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.



Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL

Publicité

ATHÉNA

Voyages en Grèce, Crète, Italie, Sicile, Sardaigne, Malte, Tunisie, Turquie, Égypte, Libye...

Tout ce que vous voulez savoir est sur notre site : www.athenavoyages.com

Catalogue sur demande :

Tel. 06 74 50 01 40
Service client : 01 40 63 27 10
Tel. 04 50 10 93 10 - Fax 04 50 10 43 18